



COMMUNIQUE DE PRESSE

23/01/2014

« L'invité des Indés Radios - metronews - LCI » BRUNO LE ROUX PRESIDENT SOCIAL-DEMOCRATE D'UN GROUPE SOCIAL-DEMOCRATE



Loi sur le cumul des mandats, rumeurs de remaniement, pacte de responsabilité, statut de la Tère Dame et remise en cause du plafond de concentration par le CSA... Bruno Le Roux, député PS et président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, a répondu ce matin aux questions d'Hélène Risser, journaliste pour Les Indés Radios et également rédactrice en chef de Public Sénat, Christophe Joly, rédacteur en chef de metronews et Frédéric Delpech, chef du service politique de LCI.

Ses principales déclarations :

Remise en question du plafond de concentration par le CSA : Bruno Le Roux prend position en répondant à Philippe Gault, président du SIRTl.

« Chacun est jaloux de ses prérogatives, le CSA assume les siennes. Des prérogatives qui, d'ailleurs, ont été renforcées pour le CSA par la loi que nous avons voté il y a quelques mois sur l'Audiovisuel et pour autant, **je pense que sur cette question des plafonds de concentration, c'est à la loi de faire les choses.**

Je le dis et j'ai du mal à comprendre la décision du 11 décembre dernier du CSA et c'est vrai qu'on peut chercher à jouer, mais enfin si la loi fixe les seuils de plafond de concentration, c'est bien aussi que si on modifie les modes de calculs, on arrive à bouger les seuils. Je crois qu'il ne faut pas finasser. **Tout ce qui relève des plafonds de concentration dans l'analyse qui est la mienne doit passer par la loi.**



Et donc c'est pour cela que je souhaite au niveau du groupe qu'il puisse y avoir cela de rappelé. Je sais qu'il y a une action qui est entamée aujourd'hui juridique devant le Conseil d'Etat de la part des radios indépendantes et pour autant j'en fais moi une question qui est une question beaucoup plus politique. Je pense que nous devrions aller très vite pour tomber d'accord sur l'idée que cette chose doit relever de la loi et que la loi n'entend pas la modifier pour l'instant. Quand je dis pour l'instant, c'est sans aucun projet de modification, parce que, bien entendu, **la question des radios indépendantes est fondamentale, elle participe de la vitalité aujourd'hui de ce que sont nos médias, qu'elle doit être préservée**, parce que c'est vrai que les concentrations peuvent les mettre à mal dans beaucoup d'endroits et que donc la loi a pour objectif de protéger et notamment dans les seuils qui ont été aujourd'hui validés dans les précédentes lois et donc je n'entends pas aujourd'hui que nous cédions à quelque chose qui pourrait mettre en danger ces radios indépendantes.

Je suis aujourd'hui en discussion avec les ministères qui sont concernés pour regarder l'analyse et l'action que nous pourrions avoir sur cette question.

Je place la question non pas uniquement sur le fond, mais aussi sur la forme et que **je pense que s'agissant des prérogatives du Parlement, elles ont été, en tout cas pour les éléments d'analyse qui sont les miens aujourd'hui, elles ont été empiétées.** »

Bruno Le Roux : président social-démocrate d'un groupe social-démocrate

« Je suis le président social-démocrate d'un groupe social-démocrate à l'Assemblée Nationale. Très peu [de députés ne se reconnaîtront pas dans cette définition]. Je ne sais pas si les quelques clivages que l'on a connu au sein du groupe peuvent se retrouver parce que chacun prend beaucoup de précaution sur ces questions-là parce qu'ils sentent bien qu'il y a une vraie politique qui se met en œuvre et qui est expliquée aux Français. J'ai quelques députés qui peuvent se sentir mal à l'aise aujourd'hui avec ce qualificatif »

Loi sur le cumul des mandats : François Rebsamen a eu un comportement archaïque

« [François Rebsamen] était le patron des sénateurs socialistes qui, c'est vrai était pour un certain nombre, dans un comportement que je n'ai pas compris, qui est un comportement plutôt archaïque au Sénat à vouloir, ou à ne pas vouloir s'extraire de cette réforme sur le cumul des mandats. En cela, François Rebsamen a épousé depuis longtemps la majorité de son groupe. Il a été avec la majorité de son groupe et la majorité de son groupe s'est trompé de combat. »

Rumeurs de remaniement : Bruno Le Roux souhaite un « quinquennat complet » pour JM Ayrault

« On parle régulièrement de remaniement, c'est un serpent de mer de la politique dès qu'il y a une question, un problème. J'ai toujours pensé que s'il y avait d'abord un 1^{er} ministre, l'expérience de ces dernières années montre qu'il peut faire maintenant dans le cadre du quinquennat un quinquennat complet. Moi, c'est ce que je souhaite au 1^{er} ministre, parce que s'il fait un quinquennat, ça voudra dire que je pense que dans les prochains mois, nous aurons marqué de notre empreinte par des résultats l'action que nous menons depuis 18 mois. »

Pacte de responsabilité : un rétropédalage du gouvernement ?

« Je ne rétropédale pas, je pense que le gouvernement a été prudent sur ses hypothèses de croissance, à 0.9% sur l'année 2014. Le ministre de l'économie annonce lui-même qu'il peut y avoir une croissance supplémentaire à 1%, j'espère même un tout petit peu plus. Ce que je dis aujourd'hui, c'est que s'il y a une croissance supplémentaire dans notre pays, par rapport aux prévisions, elle ne doit pas être affectée à la baisse supplémentaire du déficit – nous faisons déjà beaucoup, nous respectons les engagements – ni au



financement, elle doit être, en tout cas pour partie, consacrée à la baisse de fiscalité pour les ménages, notamment les ménages les plus modestes. »

Le MEDEF doit participer à l'effort de l'emploi

« Je trouve moi que monsieur Pierre Gattaz a voulu nous mettre au pied du mur, que nous l'avons suivi et qu'aujourd'hui, je le trouve un peu en retrait sur ces questions. Je lui dit « Quand on dit Chiche ! au patron du MEDEF, et bien je pense qu'il devrait avoir plus d'entrain à se mettre autour de la table et ne pas chercher à pinailler sur les choses. Mettons-nous au service de la France sur la baisse du chômage. Du côté des PME, j'ai le sentiment qu'elles sont dans une situation de grande ouverture et dans un discours qui est très positif par rapport à ce qu'elles pourraient apporter »

Statut de la 1ère dame : il faut limiter les moyens mis à disposition

« Il n'y a pas de statut de 1^{ère} Dame en France. [*Hélène Risser : Il y a quand même des moyens, un bureau, un secrétariat... est-ce qu'il faut supprimer tout ça ?*]. D'accord, essayons d'être précis sur les mots, il n'y a pas de statut de la 1^{ère} Dame en France et je ne propose pas que quand on vote à l'élection présidentielle, on vote pour un couple. Partons de la réalité. Pourquoi est-ce qu'il y a aujourd'hui ces moyens ? Parce qu'il y a un certain nombre d'associations, parce qu'il y a un certain nombre de Français qui s'adressent à la femme ou à la compagne du Président de la République pour l'inviter. Je pense que cela doit être limité. »

Charte sur les langues régionales : ne pas avoir peur de ce patrimoine

« Moi je ne vois pas de danger. Je pense que les langues régionales appartiennent aujourd'hui à notre patrimoine, que nulle part sur le territoire on ne demande leur co-officialité, que nulle part on ne demande à ce que le français soit remplacé par une langue régionale, mais que partout, on a peur de voir disparaître ce qui est une des racines de notre France. Et la République s'est bâtie avec ces langues régionales et je pense que nous ne devons pas en avoir peur. Ça fait partie d'un patrimoine qu'il faut préserver et c'est à ce titre que je pense que cela n'a aucun danger pour notre République »

Le rendez-vous politique « L'Invité des Indés Radios metronews LCI » sera diffusé sur les antennes du Groupement qui rassemble 126 radios indépendantes, soit en intégralité, soit sous forme de courts extraits.

Metronews reprendra dans ses pages cet entretien événement vendredi 24 janvier, tandis que LCI en reprendra les meilleurs moments dans ses différentes sessions d'information et à 23h dans le journal télévisé de LCI soir.

Il est également disponible en podcast sur [l'appli « Les Indés Radios »](#), sur le site lesindesradios.fr et la [chaîne Youtube](#) des Indés Radios, ainsi que sur le site de [metronews](#) et sur le site info du groupe TF1, [MYTF1News](#).



Les Indés Radios, la proximité est une force

Le Groupement Les Indés Radios, fondé il y a 21 ans, est géré par 7 administrateurs et rassemble aujourd'hui 126 radios indépendantes. Il a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 165 millions d'euros. Chaque jour, le Groupement touche 8 536 000 auditeurs ce qui en fait la 1ère audience de France (1). Les Indés Radios couvrent 95% de la population française à travers 900 fréquences et sont, avec 2 500 salariés, le 1er employeur privé de la FM. Les stations qui composent Les Indés Radios innovent chaque jour avec des programmes de qualité dont l'information est un élément essentiel puisque Les Indés Radios sont la 1ère rédaction de la FM avec 500 journalistes. Grâce au Groupement, les radios indépendantes ont la possibilité de se développer et de dynamiser les territoires sur lesquels elles diffusent.

www.lesindesradios.fr

(1) Médiamétrie 126 000 Radio novembre-décembre 2013, lundi/vendredi, 13 ans +, Les Indés Radios 1^{ère} audience de France : les 126 radios locales indépendantes recueillent ensemble plus d'auditeurs que n'importe quelle radio nationale, sur la base de l'audience cumulée en milliers 5h/24h & 6h/9h, comparée à chacune des radios nationales (Chérie FM, Europe 1, France Bleu, France Culture, France Info, France Inter, France Musique, Fun Radio, Le Mouv', MFM Radio, Nostalgie, NRJ, Radio Classique, Radio Nova, RFM, Rire et Chansons, RMC, RTL, RTL2, Skyrock, Virgin Radio)

CONTACT PRESSE

lesindesradios.fr

Florence Clerget - tél : 06 75 51 66 12 / e-mail : fclerget@lesindesradios.fr

A propos de metronews

Metronews est un media d'information gratuit présent en France via un quotidien, un site internet, des applis mobiles et tablettes. Au total, 9 millions de personnes fréquentent les différents supports de metronews chaque mois (Brand Regular – One 2012-2013). Metronews est le 2ème quotidien le plus lu en France : présent dans 33 villes, il touche 2 866 000 lecteurs actifs urbains chaque jour (LNM 15+ - ONE 2012-2013). Metro France est détenu à 100% par TF1.

A propos de LCI

Créée en 1994, LCI est la chaîne d'info en continu du groupe TF1. Avec une centaine de journalistes, des correspondants en régions et à l'étranger, la chaîne couvre tous les grands événements en direct, 24H/24, 7j/7. Grâce aux synergies de Groupe, LCI bénéficie de la force et des moyens de la rédaction de TF1.

LCI se démarque des autres chaînes d'info par sa ligne éditoriale unique axée sur l'analyse et le décryptage. Sa grille des programmes s'articule autour de grandes sessions d'information à des moments clés de la journée. Elle fait également la part belle aux magazines et aux débats animés par les signatures de la chaîne : Michel Field, Vincent Hervouët ou encore Emmanuel Kessler. Politique, Economie, International... La chaîne accueille chaque année plus de 5 000 invités (décideurs, hommes politiques, experts) pour commenter l'actualité.

LCI est disponible sur le câble, le satellite et chez les principaux FAI. Avec un taux de notoriété de 72%, LCI est la chaîne info la plus connue en France. LCI est reçue par 9 millions de foyers.

Pour plus d'informations sur la chaîne www.lci.tf1pro.com